

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

déclaration d'intérêt général et déclaration au titre de l'article R.214-3II du code de l'environnement

Enquête publique relative à la restauration hydromorphologique / écologique de l'Oignin, dans la plaine d'IZERNORE, par le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A), et préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux, au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement

Par arrêté préfectoral en date du 26 septembre 2024, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement, **pendant 16 jours, du lundi 21 octobre 2024 à partir de 15h au mardi 5 novembre 2024 jusqu'à 17h, dans les communes d'IZERNORE, de BÉARD-GÉOVREISSIAT et de NURIEUX-VOLOGNAT.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique :

- un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête et la formulation d'observations, en mairie de IZERNORE, désignée siège de l'enquête publique ;

- le dossier d'enquête publique, comprenant une note de présentation générale, une notice d'incidences et son résumé non technique et la justification de l'intérêt général est consultable :

◦ sur le site internet des services de l'État dans l'Ain : <http://www.ain.gouv.fr> (rubrique « publications- enquêtes publiques ») et sur le site internet du SR3A : <https://www.ain-aval.fr/> ;

◦ en version « papier », en mairies d'IZERNORE, de BÉARD-GÉOVREISSIAT et de NURIEUX-VOLOGNAT, dans lesquelles un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire-enquêteur est déposé, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et déposer ses observations aux heures habituelles d'ouverture au public des mairies ;

- les observations du public peuvent être adressées par courriel, à l'adresse suivante :

ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr.

Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Méga-Octets (Mo). Ces observations électroniques seront mises en ligne sur le site internet des services de l'État dans les meilleurs délais ;

- les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie d'IZERNORE et seront insérées dans le registre d'enquête.

Monsieur Gérard DEVERCHERE, nommé commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de LYON, recevra les observations du public au cours des permanences suivantes :

- **lundi 21 octobre 2024, de 15h à 17h, en mairie d'IZERNORE,**
- **vendredi 25 octobre 2024, de 10h à 12h, en mairie de BÉARD-GÉOVREISSIAT,**
- **mardi 29 octobre 2024, de 15h à 17h, en mairie de NURIEUX-VOLOGNAT,**
- **mardi 5 novembre 2024, de 15h à 17h, en mairie d'IZERNORE.**

En cas d'empêchement du commissaire-enquêteur titulaire, le commissaire-enquêteur suppléant, Monsieur Daniel ROBIN, remplace ce premier et dispose de toutes les prérogatives visées aux articles R.123-1 et suivants du code de l'environnement.

Au terme de l'enquête, le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour prendre la décision de déclaration d'intérêt général des travaux ou une décision de refus motivée.

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires peut prendre contact auprès du Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A), maître d'ouvrage de l'opération, à l'adresse suivante :

Chargé d'opération : Monsieur Cyril FREQUELIN (tél. : 04 74 37 42 80)

Rue Marcel Paul, Z.I du Champ de la Croix 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY

Le projet est par ailleurs soumis à déclaration au titre de la rubrique 3.3.5.0. du tableau annexé à l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires, service protection et gestion de l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires – service protection et gestion de l'environnement, en mairies d'IZERNORE, de BÉARD-GÉOVREISSIAT et de NURIEUX-VOLOGNAT, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Ain (rubrique « publications- enquêtes publiques ») pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.